

République Française

Département de Savoie

COMMUNE DE MOTZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 9

Absents : 0

L'an deux mille vingt trois

Le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 25 février 2023

Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat, Madame Ortiz-Gutierrez Myriam, Monsieur Olivier Morelle, Madame Zoé Buckley, :

Etaient absents : Néant

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

Objet : compte de gestion 2022 de l'Espace Sport et Nature du Fier

Les membres du Conseil municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 de l'Espace Sport et Nature du Fier et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 073-217301803-20230303-2023_MARS_3-DE

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion 2022 de l'Espace Sport et Nature du Fier dressé pour l'exercice 2022, par le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Pour extrait conforme
Le Maire
Daniel CLERC



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a cursive 'D' and 'E'.

République Française

Département de Savoie

COMMUNE DE MOTZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 9

Absents : 0

L'an deux mille vingt trois

Le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 25 février 2023

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat, Madame Ortiz-Gutierrez Myriam, Monsieur Olivier Morelle, Madame Zoé Buckley, :

Etaient absents : Néant

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

Objet : compte de gestion communal 2022

Les membres du Conseil municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif communal 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

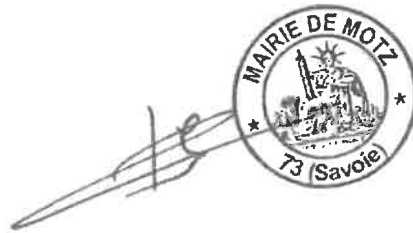
Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 073-217301803-20230303-2023_MARS_4-DE

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion communal 2022 dressé pour l'exercice 2022, par le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Pour extrait conforme
Le Maire
Daniel CLERC



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEY

République Française

Département de Savoie

COMMUNE DE MOTZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 9

Absents : 0

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 073-217301803-20230303-2023_MARS_5-DE

L'an deux mille vingt trois

Le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 25 février 2023

Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat, Madame Ortiz-Gutierrez Myriam, Monsieur Olivier Morelle, Madame Zoé Buckley

Etaient absents : Néant

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

Objet : compte administratif 2022 de l'Espace Sport et Nature du Fier

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Denis Jeantet, adjoint en charge des finances, délibérant sur le compte administratif de l'Espace Sport et Nature du Fier de l'année 2022, dressé par Monsieur Daniel Clerc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif communal, lequel peut se résumer ainsi

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	253 048.32	0	0	2 286.47	253 048.32	2 286.47
Opérations de l'exercice	614 136.38	429 819.32	89 800.71	642 140.47	704 037.09	1 071 959.79
Totaux	867 184.70	429 819.32	89 800.71	644 426.94	956 985.41	1 074 246.26
Résultats de clôture	437 365.38	0	0	554 626.23	437 365.38	554 626.23
Restes à réaliser	209 522.05	0	0	0	209 522.05	
Totaux cumulés	646 887.43	0		554 626.23	646 887.43	554 626.23
Résultats définitifs	646 887.43	0	0	554 626.23	0	92 261.20

- Constate pour la comptabilité les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 073-217301803-20230303-2023_MARS_5-DE

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire
Daniel CLERC



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEY

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Marie-Thérèse DEJEY', is written in a stylized, cursive manner.

République Française

Département de Savoie

COMMUNE DE MOTZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALNombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 9

Absents : 0

L'an deux mille vingt trois

Le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 25 février 2023Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat, Madame Ortiz-Gutierrez Myriam, Monsieur Olivier Morelle, Madame Zoé Buckley, Monsieur Vincent LaloyEtaient absents : NéantQuorum : 5Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu**Objet : compte administratif communal 2022**

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Denis Jeantet, adjoint en charge des finances, délibérant sur le compte administratif communal de l'année 2022, dressé par Monsieur Daniel Clerc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif communal, lequel peut se résumer ainsi

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats reportés	121 364.97	0	0	1 329 531.59	121 364.97	1 329 531.59
Opérations de l'exercice	235 557.86	185 432.39	892 182.92	849 941.23	1 127 740.78	1 035 373.62
Totaux	356 922.83	185 432.39	892 182.92	2 179 472.82	1 249 105.75	2 364 905.21
Résultats de clôture	171 490.44	0	0	1 287 289.90	171 390.44	1 287 289.90
Restes à réaliser	261 142.67	0	0	0	261 142.67	
Totaux cumulés	432 633.11	0		1 287 289.90	432 533.11	1 287 289.90
Résultats définitifs	432 633.11	0	0	1 287 289.90	0	854 656.79

- Constate pour la comptabilité les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire
Daniel CLERC



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEY

A handwritten signature in dark ink, which appears to be 'M. Dejeu', written in a stylized, cursive manner.

République Française

Département de Savoie

COMMUNE DE MOTZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 9

Absents : 0

L'an deux mille vingt trois

Le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 25 février 2023

Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat, Madame Ortiz-Gutierrez Myriam, Monsieur Olivier Morelle, Madame Zoé Buckley

Etaient absents : Néant

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

Objet : vote des subventions

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal trois demandes de subventions reçues en mairie.

Il expose que :

- La Coopérative scolaire a financé le goûter et les livres offerts aux enfants de l'école à l'occasion de Noël.
- Le Comité des Jeunes de Chautagne a participé à la cérémonie des vœux du Maire
- le Comité cantonal des Aînés de Chautagne organise, le 16 avril prochain, le repas cantonal offert à tous les aînés des 8 communes de Chautagne.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

Coopérative scolaire de l'école de Motz	150 euros
Comité des Jeunes de Chautagne	250 euros
Comité cantonal des Aînés de Chautagne	500 euros

Pour extrait conforme
Le Maire
Daniel CLERC



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEY

A large, stylized handwritten signature of Marie-Thérèse DEJEY.

République Française

Département de Savoie

COMMUNE DE MOTZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 9

Absents : 0

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 073-217301803-20230303-2023_MARS_2-DE

L'an deux mille vingt trois

Le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 25 février 2023

Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat, Madame Ortiz-Gutierrez Myriam, Monsieur Olivier Morelle, Madame Zoé Buckley

Etaient absents : Néant

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

Objet : Dénominations des rues, voies et places

Monsieur le maire rappelle :

- La délibération du 25/08/2017 concernant la dénomination des rues, voies et places de la commune
- La délibération du 06/04/2018 modifiant et annulant la délibération du 225/08/2017

Monsieur le maire expose que deux voies situées sur deux communes limitrophes et desservant des locaux installés sur notre commune ont été oubliées :

- Il s'agit pour la Zone Industrielle de la rue Stéphane Duc, sur Serrières en Chautagne et desservant les bâtiments de la zone industrielle Motz/Serrières, situé sur le territoire de la commune de Motz
- Il s'agit de la route de Rumilly sur Seyssel (Haute-Savoie) desservant la Centrale Hydroélectrique et le barrage du Fier

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité l'ajout des deux voies nommées ci-dessus et donc de modifier la liste des noms de rues, voies et places selon le document en annexe.

Il précise que cette délibération remplace et annule celle du 06/04/2018

Pour extrait conforme
Le Maire
Daniel CLERC



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEY

A handwritten signature of Marie-Thérèse Dejeu.

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 073-217301803-20230303-2023_MARS__2-DE

République Française**Département de Savoie****Commune de MOTZ****Listes des rues, routes, chemins, impasse**

	NOM	De	A
1	Route de Châteaufort	Carrefour du Chef-Lieu	Carrefour avec la D991
2	Impasse du Pachoret	Route de Châteaufort Maison Cavoret	
3	Impasse du Pont Vieux	Virage des Côtes – route de Châteaufort	
4	Rue du four	Rue du lavoir	Route de Châteaufort
5	Rue du lavoir	Carrefour avec la CD991	Carrefour avec la route de Châteaufort (à la croix)
6	Impasse des Douaniers	Carrefour route de Châteaufort/J-CI Cottin	
7	Impasse du Cleu	Carrefour route de Châteaufort/D Rendu	
8	Impasse des Banchets	Carrefour rue du Lavoie	
9	Impasse Chez la Mère Cottin	Carrefour route de Seyssel – face salle des fêtes	
10	Route de Chantemerle	Carrefour route de Seyssel	Chemin de la Brunette
11	Impasse de Chantemerle-haut	Carrefour route de Chantemerle	Celliers
12	Impasse de Chantemerle bas	Carrefour route de Chantemerle	Celliers
13	Chemin de la Brunette	Carrefour route de Seyssel/J-Ph Desay	Carrefour route de Seyssel/Mazzon
14	Chemin de la Girarde	Carrefour route de Seyssel/Mme Sarisole	Carrefour roue de Seyssel/Salvi
15	Chemin à Ficuet	Chemin de la Girarde	Route de Seyssel
16	Chemin de Challien	Carrefour route de Seyssel	S.Desservettaz et J.Cuissart
17	Chemin de la Sarve	Chemin de Challien	STEP
18	Route de Seyssel	Pont du Fier D 991	Limite sud de la commune D 991
19	Route de l'Ia	Carrefour route de Seyssel	Barrage CNR
20	Impasse de Langefan	Carrefour route de Seyssel	JP Thévenet
21	Chemin sur Rhône	Carrefour route de Seyssel	

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 073-217301803-20230303-2023_MARS_2-DE

22	Route des Iles	Carrefour route de Seyssel	La digue
23	Chemin de Picollet	Route des Iles en passant par les maisons	Route des Iles
24	Impasse sous le Rocher	Carrefour chemin de Picollet	Vers chez Marian
25	Chemin de la Pierre Humberthe	Carrefour route des Iles	Limite Serrières/ZI
26	Impasse des Broutiaux	Garage Mermet	
27	Route de Landernier	Carrefour du Chef-Lieu	Four
28	Chemin de Pierre Grosse	Four	Vers le Nord
29	Rue de l'ancienne poste	Route de Châteaufort	Route de Landernier
30	Impasse des artisans	Route de Châteaufort	Vers l'ouest
31	Route de Blinty	Carrefour du chef-lieu	Croix de Blinty
32	Rue de l'Eglise	Route de Blinty	Route de Serrières
33	Chemin du Gros Foug	Carrefour route de Blinty	
34	Rue de la fruitière	Route de Serrières	Route des vignes
35	Route de Venaise	Croix de Blinty	Limite Sud de la commune
36	Impasse chez Michaud	Route de Blinty	
37	Route de la Côte	Croix de Blinty	Route du Nant
38	Route du Nant	Route de la Côte	Croix du Nant
39	Passage du moulin	Route du Nant	Route de la Châtaigneraie
40	Route de la Châtaigneraie	Carrefour route de Serrières	Limite de Serrières
41	Chemin de la Vieille Rippaz	Route de la Chataigneraie	Route de Serrières
42	Route des Bartelettes	Pont du Nant	Route des Vignes
43	Route de Serrières	Carrefour du chef-lieu	Limite Sud
44	Chemin des Plantets	Route de Serrières	Route des Vignes
45	Impasse du Caton	Chemin des Plantets	
46	Rue de Sous la Ville	Route des Vignes	Chemin des Plantets
47	Chemin des vergers	Route des Vignes	Rue de Sous la Ville
48	Route des Vignes	Carrefour avec la route de Serrières	Route de Seyssel
49	Impasse des Cartaries	Route des Vignes	
50	Route de la Châtelaine	Route des Vignes	Limite Serrières
51	Impasse des Sartos	Route de la Châtelaine	
52	Route de Rumilly (commune de Seyssel Haute Savoie)	Carrefour Val de Fier	Central Hydroélectrique du Fier
53	Rue Stéphane Duc (commune de Serrières en Chautagne)	Carrefour Zone Industrielle (Serrières en Chautagne)	Vers le Rhône

République Française

Département de Savoie

COMMUNE DE MOTZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 9

Absents : 0

L'an deux mille vingt trois

Le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 25 février 2023

Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat, Madame Ortiz-Gutierrez Myriam, Monsieur Olivier Morelle, Madame Zoé Buckley

Etaient absents : Néant

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

Objet : règlement du cimetière : colombarium et jardin du souvenir

Monsieur le Maire rappelle :

- L'arrêté municipal du 22 décembre 2023 portant réglementation du cimetière
- La délibération du 13 janvier 2022 modifiant le règlement du cimetière et fixant les nouveaux tarifs des concessions
- La délibération du 13 janvier 2022 décidant de la mise en place d'un colombarium et d'un jardin du souvenir

Les travaux de mise en place du colombarium et du jardin du souvenir étant achevés il est donc nécessaire de fixer les tarifs des concessions et demande au conseil municipal d'adopter le règlement du colombarium et du jardin du souvenir.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Fixe les prix des concessions à :
 - Concession de trente ans : 600 €
 - Concession de quinze ans : 400 €
- Adopte le règlement du colombarium et du jardin du souvenir.

Pour extrait conforme
Le Maire
Daniel CLERC

La secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEU



Article 9 : Conformément à l'article R.2213-38 du Code Général

l'identification des personnes inhumées au Columbarium se fera par a fermeture, de plaques normalisées et identiques. Les plaques comporte défunt ainsi que son année de naissance et son année de décès. Les plaques ne seront pas fournies par la mairie mais le type de plaque sera imposé.

Chaque famille pourra consulter le professionnel de son choix (Marbrerie, entreprise de Pompes Funèbres) pour la réalisation des gravures. Ces gravures devront s'effectuer en lettre gravées dorées de type « Bro11c ». La famille restera propriétaire de cette plaque au terme de la durée de la concession.

Article 10 : Les opérations nécessaires à l'utilisation du Columbarium (ouverture et fermeture des cases, scellement des couvercles, fixation des plaques) se feront par une entreprise habilitée et choisie par la famille des défunts. Ces opérations seront à la charge des familles.

Article 11 : Le fleurissement sera toléré aux époques commémoratives de la Toussaint et devra se limiter à la surface disponible de la plaque d'obturation de la case.

Dans le mois qui suivra ces commémorations, le personnel communal habilité se réserve le droit d'enlever les fleurs fanées ou détériorées.

JARDIN DU SOUVENIR

Article 12 : Conformément aux articles R.2213-39 et R.2223-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les cendres des défunts peuvent être dispersées au Jardin du Souvenir. La cérémonie s'effectuera obligatoirement en présence d'un représentant de la famille et du Maire ou d'un de ses Adjoints, après autorisation délivrée par le Maire.

Article 13 : Le Jardin du Souvenir sera accessible aux conditions définies à l'article 3.

Article 14 : Chaque dispersion sera inscrite sur un registre tenu en Mairie.

Article 15 : Tout signe d'appropriation de l'espace, tout élément distinctif ou de reconnaissance à demeure, tout ornement ou attribut funéraire sont interdits sur les bordures et les galets de dispersion du Jardin du Souvenir. Seules des fleurs coupées naturelles pourront être déposées le jour de la dispersion des cendres.

Article 16 : Chaque famille pourra apposer une plaquette avec les noms et prénoms du défunt ainsi que son année de naissance et son année de décès. Cette plaquette sera collée par une personne habilitée sur le monument

Les plaquettes ne seront pas fournies par la Mairie mais par souci d'uniformisation, le type de plaquettes sera imposé.

Chaque famille pourra consulter le professionnel de son choix (Marbrerie, entreprise de Pompes Funèbres) pour la réalisation des gravures. Ces gravures devront s'effectuer en lettre gravées dorées de type « Bro11c »

La famille restera propriétaire de cette plaque.

Article 17 : La municipalité se chargera de l'entretien de l'espace de dispersion.

Article 18 : Le secrétariat de Mairie, le personnel communal habilité et le Maire seront chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent règlement.

Fait à Motz, le 1^{er} mars 2023

Daniel CLERC
Maire de Motz